

Le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole est approuvé

Le PLU de la Métropole a été approuvé lors du conseil métropolitain du 13 février 2020.

Il sera opposable une fois l'ensemble des formalités d'affichages et de publicité réalisées, soit courant mars 2020.

D'ores et déjà, il doit être pris en compte pour les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées après sa date d'entrée en vigueur.

Il peut être consulté **à titre informatif** ou pour préparer une future demande d'autorisation d'urbanisme **en version numérique ici** : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/documents-du-PLU-de-la-M%C3%A9tropole>

